



PRÉFÈTE
DE LA SOMME

**Direction départementale des territoires et de
la mer de la Somme**

Stratégie d'actions territoriale du Grand Amiénois

Un bassin économique en prise avec des phénomènes de périurbanisation et de désindustrialisation

Oppidum fondé par les Ambiens en - 250 avant Jésus-Christ, Samarobriva (Pont-sur-Somme) doit sa richesse aux relations qu'elle a su nouer dès l'Antiquité avec sa vallée.

Amiens, ville drapante par excellence

La nature perméable des sols de la Somme a longtemps contribué à la structuration de l'agriculture en favorisant le développement des cultures céréalières sur les plateaux et le regroupement de l'élevage dans les vallées humides d'où un essor précoce des activités de filage de la laine. Ces atouts sont à l'origine de la richesse et du passé textile de la ville d'Amiens dont le centre ancien reste marqué par la construction de bras de dérivation de la Somme nécessaires à l'utilisation de la force hydraulique par des moulins pour le broyage du pastel, le foulage des draps et le fonctionnement des ateliers de confection et par la présence des hortillonnages où était cultivée la guède, plante tinctoriale moyenâgeuse. Sa cathédrale classée au patrimoine mondial et son beffroi témoignent de cette prospérité et d'une volonté précoce de pouvoir s'administrer.

Un développement industriel tardif et une mutation économique après guerre

Si le développement de la culture du lin et du chanvre au XVIII^{ème} siècle a conforté définitivement l'influence d'Amiens qui devient alors la première ville de la Somme, la concentration industrielle qui a grossi cette ville a démarré tardivement dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, car pendant longtemps c'est la dispersion des emplois au profit des campagnes et du travail d'hiver qui a prévalu. Après la seconde guerre mondiale et parallèlement à la reconstruction de son centre ancien détruit à près de 40 %, Amiens a entrepris une profonde mutation économique. Le textile qui avait fait sa richesse s'est effacé au profit de nouvelles activités : chimie et plastique avec les implantations de Procter & Gamble, Plastic Omnium et surtout dans la fabrication de pneus et de matériels roulants avec Dunlop, Goodyear et Valéo. Cette reconversion s'est accompagnée par la création de grandes zones d'activités en périphérie de la ville et de nouveaux quartiers d'habitat à proximité pour accueillir la main d'œuvre nécessaire à ces entreprises (quartiers Nord, Étouvie).

Un bassin d'habitat marqué par une périurbanisation importante

Avec 136 100 habitants, Amiens est la première ville de la Somme et la commune la plus peuplée de la région des Hauts-de-France après Lille. Elle exerce son influence sur un bassin d'habitat fort de 457 communes et de 156 700 ménages. Au plan des migrations résidentielles, cette aire est légèrement excédentaire (+ 540 ménages par an) grâce à ses fonctions universitaires et à l'arrivée d'étudiants (+ 920 ménages par an). Amiens ne parvient pas à conserver cette population à leur entrée dans la vie active, le solde migratoire est ainsi nul pour les 25-29 ans et négatif pour tous les autres âges. Les mobilités au sein de ce bassin traduisent aussi un phénomène de périurbanisation marqué, cette aire réunissant 78 % des emplois de la Somme. La ville d'Amiens est ainsi en déclin démographique au profit de communes plus rurales qui bénéficient d'une dynamique positive.

Le nombre de résidences principales a augmenté de 12 805 logements entre 2005 et 2015, évolution qui résulte de la construction de 17 900 logements et de l'accroissement des logements vacants (5 940 logements). La contribution des restructurations (4 270 logements) à cette évolution est significative, son volume étant supérieur à celui des disparitions (3 280 logements). La réhabilitation du parc privé constitue donc un enjeu essentiel. Le logement locatif social se concentre sur Amiens et la géographie de la politique de la ville a confirmé le soutien qui devait être apporté à six quartiers dont Amiens Nord, Étouvie et Pierre Rollin reconnus comme sites d'intérêt national et régional.

Une dynamique de développement qui s'inscrit aujourd'hui dans un pôle métropolitain

Le pays du grand Amiénois s'inscrit aujourd'hui dans un schéma de cohérence territoriale porté par le Pôle métropolitain du grand Amiénois qui doit non seulement permettre de promouvoir un aménagement durable du bassin d'Amiens mais aussi conforter son rayonnement à l'échelle de la région des Hauts-de-France suite à la perte de son statut de capitale régionale et à la fermeture de sites industriels majeurs.

ASSURER UNE GESTION MULTIFONCTIONNELLE DE LA VALLÉE FLUVIALE

- Inciter Amiens Métropole à améliorer sa connaissance du fonctionnement des hortillonnages et des ouvrages et bras de dérivation de la Somme.
- Analyser les usages, les activités et les milieux de façon à identifier les continuités devant être préservées avec les parties naturelles agglomérées de la métropole amiénoise.
- Structurer au niveau de la métropole d'Amiens une armature verte et bleue cohérente valorisant la traversée d'Amiens par la Somme. Veiller à la prise en compte de cette trame par les documents de planification territoriale et assurer leur compatibilité vis-à-vis des schémas de gestion et d'aménagement des eaux de la Haute-Somme et Somme-Aval.
- Poursuivre le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau en facilitant le financement des travaux et en recherchant avec les propriétaires d'ouvrage des solutions adaptées.
- Renforcer les relations entre Amiens et son fleuve en favorisant la mise en œuvre du grand projet Vallée de Somme en développant les circuits courts dans le domaine des légumes, du maraîchage ; en soutenant l'élevage dans les vallées fluviales et les zones humides avec la mise en place de mesures agro-environnementales climatiques incitatives.
- Contribuer à la valorisation des espaces fluviaux en accompagnant les porteurs de projets dans leurs démarches administratives et en participant aux comités techniques et de pilotage du plan Somme.

VEILLER AU MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PÉRIURBAINE

- Analyser sur la métropole amiénoise et sa proche périphérie les facteurs expliquant l'importance de la consommation foncière.
- Réaliser une étude pour identifier les zones agricoles fragilisées par le développement de l'urbanisation et celles devant être préservées pour assurer un maintien sur la métropole amiénoise des exploitations agricoles.
- Favoriser la prise de compétence « planification » par Amiens Métropole de façon à faciliter la régulation de la consommation foncière et mettre en place des zones agricoles protégées.
- Adapter les mesures de compensation agricole aux réalités du développement de la métropole amiénoise en faisant un bilan des conventions passées avec la chambre d'agriculture.
- Veiller à la prise en compte des activités agricoles dans l'élaboration des plans de zonage des documents d'urbanisme de façon à anticiper les conflits d'usages à certaines périodes de l'année (épandages, traitements).
- Accompagner, en lien avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la création d'un laboratoire d'initiatives et d'innovations locales en lien avec la ferme expérimentale 3.0 portée par la chambre d'agriculture. Favoriser les relations avec les universités dans le domaine de l'expérimentation et de la recherche.

FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE DÉPLACEMENT DURABLE

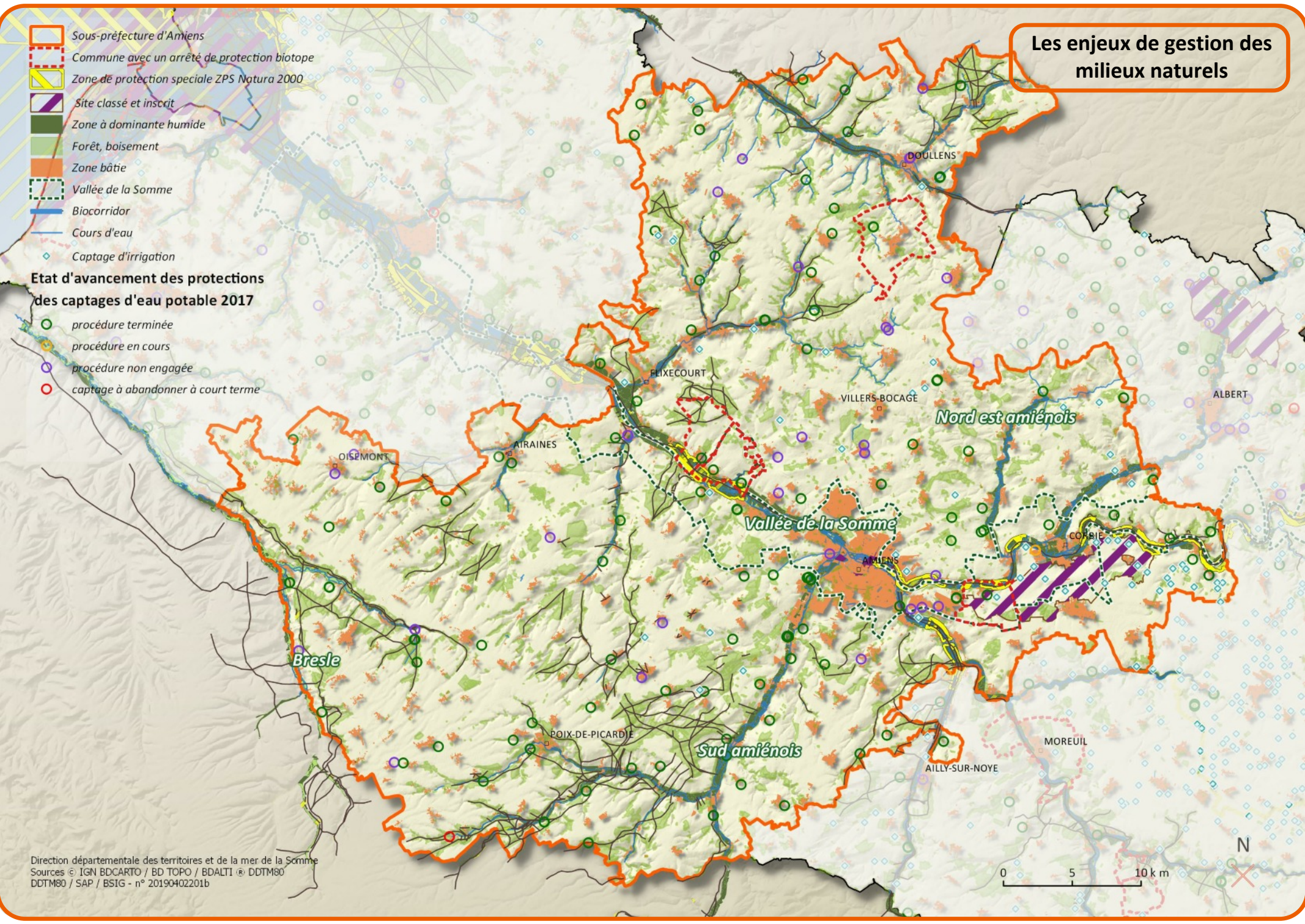
- Améliorer la connaissance de l'offre et de la demande de transport existant sur le grand Amiénois et analyser les déplacements pendulaires entre Amiens et les communes placées sous son influence.
- Réaliser une étude pour identifier les principaux facteurs de l'accidentologie autour et sur la ville d'Amiens de façon à pouvoir mieux juguler l'accidentologie sur ce territoire.
- Assurer une meilleure complémentarité entre les différents transports collectifs de voyageurs en favorisant une extension du périmètre de transport urbain et la création d'un syndicat mixte à une échelle adaptée.
- Soutenir la création du réseau de bus à haut niveau de service sur Amiens Métropole et favoriser l'articulation de cette offre avec la desserte interurbaine par bus existante. Contribuer au développement d'une plate-forme intermodale de déplacements mettant en relation les offres de transport et de covoiturage.
- Finaliser les plans d'exposition au bruit et mettre à jour les cartes de bruit sur le réseau routier et ferroviaire métropolitain.
- Contribuer à une meilleure association des services de la métropole d'Amiens à la prise en compte des problématiques de sécurité routière et de circulation des transports exceptionnels en milieu urbain en regard de l'évolution du gabarit des voies pouvant être empruntées.

Les enjeux de gestion des milieux naturels

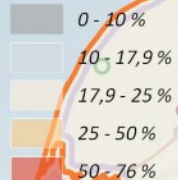
- Sous-préfecture d'Amiens
- Commune avec un arrêté de protection biotope
- Zone de protection spéciale ZPS Natura 2000
- Site classé et inscrit
- Zone à dominante humide
- Forêt, boisement
- Zone bâtie
- Vallée de la Somme
- Biocorridor
- Cours d'eau
- Captage d'irrigation

Etat d'avancement des protections des captages d'eau potable 2017

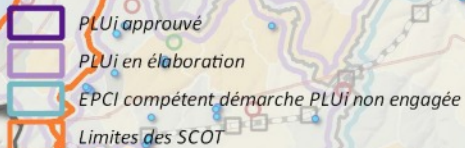
- procédure terminée
- procédure en cours
- procédure non engagée
- captage à abandonner à court terme



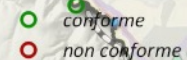
Evolution du nombre de logements (2000-2016) (taux départemental 17,9%)



Document d'urbanisme intercommunal



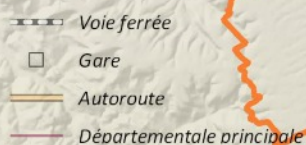
Conformité des stations d'épurations 2017



SCOT inter-régional Bresle Yères



Infrastructures



Les enjeux de gestion des développements urbains

PAS-DE-CALAIS

SCOT Baïe de Somme 3 vallées

SCOT du Grand Amiénois

SCOT du Santerre Haute Somme



RECENTRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN SUR AMIENS MÉTROPOLE ET LES CENTRALITÉS SECONDAIRES

- Analyser les conditions d'accès financières à la propriété individuelle sur le territoire du grand Amiénois.
- Définir avec les élus une politique d'offre de logements entre la ville d'Amiens, les pôles structurants du grand Amiénois et les communes rurales de façon à juguler la baisse de population constatée sur ces centralités et le départ des familles avec enfants en périphérie.
- Assurer lors de la révision du schéma de cohérence territoriale du grand Amiénois une meilleure maîtrise de la périurbanisation en confortant l'attractivité d'AmiensMétropole et des centralités secondaires à travers le développement d'une offre foncière et immobilière adaptée au parcours résidentiel des ménages.
- Accompagner la révision du programme local de l'habitat d'Amiens Métropole en effectuant un bilan de la convention de délégation des aides à la pierre en regard des évolutions démographiques inter-censitaires et en tirant des enseignements sur l'augmentation soutenue de la vacance ces dernières années.
- Favoriser le développement sur Amiens Métropole et sur les communautés de communes voisines d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat intégrant des dispositifs coercitifs vis-à-vis des logements indécents ou insalubres. Accompagner la revitalisation des bourgs centres et conforter leurs aménités urbaines.
- Participer aux instances de pilotage du pôle métropolitain du grand Amiénois pour contribuer à un aménagement durable de ce territoire.

ACCOMPAGNER LA POLITIQUE DE LA VILLE

- Assurer un repérage des logements et des copropriétés dégradées dans les quartiers relevant de la politique de la ville de façon à pouvoir inclure leur traitement dans la convention de rénovation urbaine.
- Réaliser une étude sur l'occupation sociale des logements dans les quartiers d'Amiens et les dynamiques de ségrégation sociale et spatiale à l'œuvre.
- Contribuer au fonctionnement de la conférence intercommunale du logement et à l'élaboration de la convention intercommunale d'attribution de façon à assurer une plus grande mixité sociale dans les quartiers.
- Adapter la répartition de la production en logements sociaux afin de favoriser la mixité sociale et d'éviter un assujettissement de communes à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains.
- Accompagner la rénovation urbaine des quartiers d'habitat social d'Amiens Nord, Étouvie et Pierre Rollin à travers l'élaboration de la convention financière et la mise en œuvre des chartes d'insertion, de relogement et les dispositifs de gestion urbaine de proximité.
- Contribuer au fonctionnement des conseils citoyens en favorisant l'appropriation des projets de rénovation urbaine et en faisant des maisons de projets des lieux de partage et de débats.

FAVORISER LE RAYONNEMENT D'AMIENS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

- Analyser les conséquences de la perte du statut de capitale régionale sur la présence de certaines fonctions métropolitaines supérieures.
- Veiller à la place de la métropole amiénoise dans la région des Hauts-de-France dans le cadre de l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.
- Accompagner l'extension du schéma de cohérence territoriale du grand Amiénois aux sous-bassins d'habitat de Roye et Montdidier de façon à placer la métropole amiénoise au cœur d'un bassin cohérent fort de plus de 150 000 ménages.
- Contribuer à l'élaboration du porter-à-connaissance du plan climat air énergie territorial en lien avec la labellisation du cluster « Autonomie énergétique » en tant que centre de ressources technologiques et la création d'un campus des métiers et des qualifications dans le secteur de l'énergie.
- Conforter l'accessibilité d'Amiens à l'Île-de-France et à la métropole lilloise avec la modernisation du nœud ferroviaire de Creil et de la ligne Amiens - Paris dans la perspective de la réalisation de la liaison Roissy - Picardie et l'amélioration de l'accès au Grand Paris pour les trains express régionaux picards.
- Participer aux instances du contrat de revitalisation de l'Amiénois et assurer la mise en œuvre des actions en relevant.

Stratégie d'actions territoriales du Grand Amiénois

dont le rayonnement à l'échelle de la région des Hauts-de-France doit être conforté

Dans ce contexte, la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme souhaite engager en partenariat avec les élus et les collectivités territoriales de ce territoire des actions visant à :

Assurer une gestion multifonctionnelle de la vallée fluviale

Le 18 décembre 2017, les marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre ont été inscrits à la liste des zones humides d'importance internationale. Ce site s'étend sur 13 100 hectares sur un linéaire de près de 200 kilomètres, soit l'un des plus vastes complexes tourbeux du Nord-Ouest de l'Europe. Cette labellisation souligne l'importance de la préservation de ces espaces pour la biodiversité, la qualité et la régulation de l'eau et suppose une gestion qualitative conciliant leurs différents usages.

Veiller au maintien d'une agriculture périurbaine

Le dynamisme démographique et économique de l'agglomération d'Amiens Métropole peut être à la fois une opportunité pour l'agriculture de la Somme dans le cadre du développement de circuits courts mais aussi une menace en termes de pérennité des exploitations et de consommation foncière. Le maintien d'une agriculture périurbaine suppose donc de trouver les voies et les moyens pour concilier les deux facettes contradictoires d'un développement urbain soutenu.

Favoriser la mise en place d'une politique de déplacement durable

Amiens Métropole est la seule autorité organisatrice des transports urbains de la Somme ayant l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de déplacements urbains. Elle dispose d'un document révisé pour la période 2013 - 2023 depuis le 19 décembre 2013. Compte-tenu de l'importance des déplacements pendulaires et de la prégnance de la voiture pour réaliser ces trajets, l'accompagnement du projet de bus à haut niveau de service, le développement de nouvelles offres de mobilité et la recherche de nouvelles synergies avec d'autres modes de transport doivent être soutenus.

Recentrer le développement urbain sur Amiens Métropole

Au-delà des grands équilibres que l'État cherche à préserver entre la ville d'Amiens et ses communes périurbaines et rurales, l'amélioration de l'attractivité d'Amiens Métropole s'avère indispensable pour offrir aux ménages souhaitant accéder à la propriété individuelle une véritable alternative en termes de parcours résidentiel.

Accompagner la politique de la ville

En regard des différences de peuplement importantes existant entre quartiers, l'accompagnement de la politique de la ville à travers l'élaboration des projets de renouvellement urbain, le pilotage de la conférence intercommunale du logement, le suivi des travaux des commissions d'attribution des bailleurs et la mise en œuvre du dispositif Logement d'abord sont indispensables à construction d'une politique de la ville concourant à la réduction des inégalités entre quartiers et communes.

Favoriser le rayonnement d'Amiens à l'échelle régionale

La fusion des régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie et la perte de statut de capitale régionale ont conduit au départ de certaines fonctions de directions stratégiques. La fermeture de sites industriels tels Goodyear et dernièrement Whirlpool ont conduit à ce qu'Amiens Métropole bénéficie d'un contrat de revitalisation que la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme se doit d'accompagner dans ses champs de compétences.

